



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

LMF/LL/RL/2025-090

Décision portant délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Décide :

Article 1 : Monsieur Anthony HAMON, Chef du service Biomédical au sein de la Direction des Services Numériques et de l'Ingénierie Biomédicale, est habilité à signer les bons de commande relevant de son domaine d'un montant maximum de 5 000 € HT.

Article 2 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 28 mars 2025

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Toute correspondance
doit être adressée
impersonnellement à :

Madame la Directrice Générale
du C. H. U. de Reims

45, Rue Cognacq-Jay
51092 Reims Cedex

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/2025-090 le 03/04/2025 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Anthony HAMON	Ingénieur principal	AM	